



Placement abusive d'un adolescent par l'A.S.E

Par **el samanoudy Linda**, le **15/06/2017 à 13:14**

bonjour ma fille de 15 ans a été placée par l'aide sociale à l'enfance du Loiret le 08/12/2016 suite au fait que celle-ci étant harcelée depuis 2015 pendant le trajet scolaire et que j'en avais informée le collège qui n'a rien fait. ma fille est montée dans le bus le jeudi 08/12/2016 avec un couteau de cuisine et a menacé ses agresseur en leur disant si vous continuez je vais vous tuer version dites par l'A.S.E car le chauffeur de bus n'était pas au courant de l'affaire du à cet incident ma fille est restée 2 mois hospitalisée au CH GEORGE Daumezon à fleury les aubrays dans le 45 et mis sous valium et anxiolytique depuis ce jour jugement rendu par la cour le 19/12/2016 ordonnant un placement de 6 mois jusqu'au 19 juin 2017 à ce jour ce n'est reçue aucune convocation et j'ai signaler que je n'habitais plus dans la région du 45 depuis fin janvier et que j'ai demandé à ce que le dossier de ma fille soit transféré dans ma région cela n'a jamais été fait à chaque fois on me dit oui la juge vas le faire et rien n'est fait qu'elle sont mes recours et puis je annuler la décision car les termes entre la fin de la précédente audience et de 15 jours art.838 du code civil et celle qui doit avoir lieu n'est pas respecté merci

je tiens à préciser que ma fille était heureuse avec sa famille et que pour la protégée de ses agresseurs il l'ont enfermée et privée de sa famille